

s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPÉLLETIER ET C^e, rue Notre-Dame-des Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départements.



Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

RÉPONSE

AU RÉDACTEUR DU PRÉCURSEUR.

Il n'était bruit, il y a quelques jours, dans Lyon, que d'un tableau immense envoyé, assurait-on, par le gouvernement jaloux de tirer profit, pour son propre compte, de l'effet que la vue de la scène horrible qu'il représente, devait produire. Déjà maints individus, apôtres obligés du juste-milieu, s'en allaient racontant la scène du tableau, et s'en faisaient un puissant argument contre la république. Nous avons dû dire alors à nos lecteurs la vérité, et pour cela, nous leur avons tracé un précis peut-être trop succinct des faits. Nous n'avons pas même donné notre opinion personnelle sur l'action elle-même, et voila qu'à ce propos, le rédacteur du *Précurseur*, voulant répondre au journal carliste le *Reparateur*, met galamment la *Glaneuse* à peu près sur la même ligne, et dit : « qu'elle a laissé glisser dans ses colonnes un article qui n'est ni en harmonie avec les faits, ni conforme aux sentimens de républicanisme élevé et pacifique qu'elle soutient professés, mais que c'est là un malheur d'inattention qui peut arriver à tous les journaux. »

Puis il continue ainsi : « Les rédacteurs de la *Glaneuse* sont certainement convaincus, comme nous, que les journées de prairial furent des scènes exécrables, et que tout parti doit flétrir, quelque cause qui les ait produites. S'étonner que le peintre ait donné des figures atroces à cette foule qui arrivait au sein de la représentation nationale avec une tête de député au bout d'une pique, c'est une naïveté singulière; nommer le peuple cette horde de cannibales soudoyés, de filles publiques (1) et de gens perdus qui violaient l'enceinte sacrée de la représentation, c'est calomnier le peuple qui ne fut pas plus complice de ces excès que de la tentative militaire de Danican, au 13 vendémiaire; imputer à la cause républicaine des crimes dont l'origine monarchique est bien connue, c'est provoquer le désaveu de tout ce qui entend d'une autre façon le règne de la raison politique, et espère une république calme, forte et humaine. L'article dont nous parlons n'est donc à nos yeux, nous le répétons, qu'une inattention sans conséquence. »

Ne pouvant répliquer de suite, nous avons annoncé du moins notre réponse à cette attaque violente, et nous avons dit qu'elle serait complète. Dénaturant à sa guise le sens de nos paroles, le rédacteur du *Précurseur* a compris que nous avions voulu dire qu'à notre tour nous ferions de la violence, et il a appelé le public à juger entre lui et

nous. Soit : — nous n'insistons pas sur cette dernière note, toute bienveillante peut-être, suivant M. le rédacteur du *Précurseur*, et nous nous expliquons.

Nous disons d'abord que ce n'est pas par un malheur d'inattention que l'article a été inséré dans la *Glaneuse*. Nous l'avions bien lu, et nous soutenons encore aujourd'hui tout le texte de son contenu, en réparant toutefois une omission typographique qui nous a fait attribuer à des sections de Paris, en masse, le criminel excès que nous savions n'avoir été commis sur la personne de Feraud, que par quelques hommes seulement. Le *Précurseur* soutient que nos paroles ne sont pas en harmonie avec les faits, que nous calomnions le peuple en donnant ce nom à cette horde de cannibales qui viola l'enceinte sacrée de la représentation. Nous rejettons sur le rédacteur du *Précurseur* l'épithète injurieuse qu'il lui a plu de lancer sur les républicains parisiens de 1793 et sur nous, et nous nous hâtons de lui prouver que c'est bien à lui qu'elle doit rester.

Après la chute du comité de salut public, les hommes gangrenés qui dirigèrent la Convention, se lancèrent à toute bride dans la voie contre-révolutionnaire. Ils assouvirent dans toute la France leur vengeance sur les républicains, et dix mois après thermidor, les émigrés, les prêtres, rentrés en foule, endoctrinaient les campagnes; les assignats décroissaient d'une façon complètement ruineuse; le plus grand nombre des patriotes échappés aux assommades ou échafauds étaient déportés ou emprisonnés; la famine dévorante réduisait les citoyens pauvres aux plus dures privations!... Que fit le peuple? Il chercha la cause de tous ces maux, et crut la trouver dans la conduite des membres de la Convention. Il n'hésita pas long-temps. — Les faubourgs St-Marceau, St-Antoine, entraînant avec eux une partie de la population parisienne, vinrent entourer la Convention; les portes en furent forcées, et la salle de l'assemblée fut envahie aux cris mille fois répétés de : « Nous voulons du pain, et la Constitution de 1793! » Au milieu de l'effroyable tumulte causé par cet envahissement et par la résistance qu'opposa la force armée qui gardait la Convention, un coup de pistolet partit : il atteignit le représentant Feraud, et le fit tomber. Le sort voulut qu'il se trouvât là un ou deux hommes atroces qui entraînaient le malheureux représentant, et lui tranchèrent la tête qu'ils rapportèrent ensuite, au bout d'une pique, sous les yeux du président Boissy-d'Anglas auquel, plus tard, on prêta des paroles de circonstance qui ont été complètement niées, et sur le texte desquelles ceux qui les rapportent ne sont pas même d'accord. Mais, ce que nous devons constater, c'est que l'assassinat ne fut commis ni consenti par les insurgés, et, en second lieu, que si les insurgés n'étaient pas le peuple, c'était du moins une forte fraction du peuple, puisque la Convention s'empressa d'appeler à son secours tous les citoyens; que, pendant quatre jours, la force armée ne cessa de lutter

(Note des rédacteurs de la Glaneuse.)

(1) Il est vrai qu'il y avait des femmes; mais c'était par suite d'une tactique des insurgés qui les avaient mises en première ligne, dans l'espoir qu'on n'oserait pas tirer sur elles.



contre la révolte, et qu'enfin le triomphe ne fut acquis à la Convention que par suite d'une expédition militaire dirigée dans toutes les règles par le général Menou contre les faubourgs!

Or, dire que toute cette masse populaire n'était qu'une horde de cannibales soudoyés, ce n'est pas seulement une erreur, c'est une absurdité; et le rédacteur du *Précurseur* qui l'a dite, n'a pas mieux fait lorsqu'il a encore soutenu que ce n'était pas le peuple non plus qui fut complice de la tentative du 13 vendémiaire. Qui ne sait, en effet, que la fraction du peuple qui entreprit, dans cette journée, de lutter contre la Convention, était composée de soixante mille bourgeois? Il est vrai que ce n'était plus le peuple républicain de prairial, mais bien les mêmes sections qui avaient, à cette dernière époque, combattu au profit de la Convention; c'étaient ces mêmes citoyens qui arrivaient alors contre elle, commandés par des royalistes, munis d'artillerie, et parfaitement organisés pour l'attaque. C'en était fait de l'assemblée sans le génie de Bonaparte qui prit, en cette occasion, les marches de l'église St-Roch, où il mitrilla les bourgeois, pour les premiers degrés du trône auquel son ambition le faisait aspirer! — En nous attaquant, le rédacteur du *Précurseur* a donc commis plusieurs bévues, sans conséquence, il est vrai.

Pour résumer ces questions d'histoire, nous disons que, comme le rédacteur du *Précurseur*, nous flétrissons l'assassinat de Feraud, mais non l'insurrection de prairial elle-même, et ici, la discussion change de terrain. Ce n'est plus sur des faits, mais sur des principes, que nous allons nous expliquer franchement, comme nous avons l'habitude de le faire en toute circonstance.

Le rédacteur du *Précurseur* croit que l'insurrection de prairial avait une origine monarchique. A nos yeux, il y avait dans les circonstances du moment des causes plus que suffisantes pour amener une révolte, sans que l'intervention royaliste fût nécessaire pour la décider; mais il importe peu de discuter sur ce point: il suffit de se demander si la pensée qui dirigeait les insurgés était monarchique ou républicaine. Nous n'hésitons pas à soutenir qu'elle était franchement républicaine. — Ce qui paraît surtout indisposer le rédacteur du *Précurseur*, c'est la violation de l'enceinte sacrée de la représentation, commise par les insurgés, et en cela, nous le croyons; il parle plutôt pour l'avenir que pour le passé; car, dans sa discussion avec la *Tribune*, il a déjà fait connaître qu'il aimerait mieux voir périr l'état, plutôt qu'un principe!...

Or, nous ne partageons pas du tout ces idées. Sans doute, nous professerons toujours le plus profond respect pour une représentation nationale vraie, s'occupant avec bonne foi et discernement des intérêts de tous. Nous sommes prêts à donner, à ces conditions, l'exemple de la plus entière soumission à ses décrets; mais si cette représentation fait, contre la volonté réfléchie du peuple, une halte capricieuse ou intéressée dans la voie du progrès; si le peuple manque des moyens de la faire marcher et doit subir, pendant plusieurs années, le mal qu'elle lui cause (ce qui arrivera toutes les fois que le peuple n'aura pas su faire convenablement la constitution), oh! alors, il y a, suivant nous, oppression du corps social, et s'il n'est pas possible de sortir pacifiquement de la position, nous proclamons l'insurrection comme le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. Pourtant, nous ne voulons pas qu'on apporte aucune précipitation nuisible dans l'adoption des mesures nécessaires pour améliorer l'état social; ce que nous voulons seulement, c'est que les rouages du gouvernement soient, de prime abord, organisés de telle manière que le progrès soit certain, inévitable, et ralenti uniquement par la nécessité de ne rien gêner en allant trop vite. — Voilà, nous ne craignons pas de le dire, la marche que nous suivrions, si (ce que nous sommes d'ailleurs infiniment loin de penser), il nous venait un 1830 républicain, comme nous avons eu un 1830 monarchique. Nous travaillons pour le peuple, uniquement pour l'intérêt du peuple; à tout prix nous ne voulons pas qu'il soit opprimé! — Et s'il arrive qu'un jour il ne sache pas la vérité, c'est qu'on nous aura arraché les moyens qui nous permettaient de la lui dire!...

Est-il besoin, après cette profession de foi adressée à celui qui nous a attaqués, de dire que nous approuvons, non pas les actes, mais la pensée de l'insurrection de prairial, dirigée contre des hommes qui, dans leur proclamation du jour même, effaçaient impudemment le mot d'égalité pour le mot de légalité; contre des hommes qui ne se perpétuaient au pouvoir que pour assurer le triomphe de leurs propres pensées au préjudice de l'intérêt du pays; contre des hommes, enfin, qui nous ont prouvé ce qu'ils valaient lorsqu'ils ou

donné à la France leur constitution de l'an III et leur Directoire, lorsque, plus tard, ils ont ignominieusement vendu la république à Bonaparte!...

Voilà notre réponse au rédacteur du *Précurseur*! L'attaque qu'il a dirigée contre notre caractère est d'autant plus inconcevable, qu'il connaît particulièrement nos goûts et nos pensées politiques. Il sait que nous avons horreur de toute violence matérielle, et que ce ne serait qu'avec le plus grand regret, mais aussi avec la volonté la plus ferme, que nous en consentirions l'emploi si le salut du peuple le rendait nécessaire; car, nous le répétons, le peuple est tout pour nous, et on ne nous verrait pas hésiter si nous avions à décider entre la conservation de ses droits ou de ses avantages, et la suspension momentanée de l'application d'un principe, excepté, toutefois, celle du principe de l'inviolabilité de la vie humaine, s'il avait été reconnu! Il sait encore que personne n'a moins que nous des idées d'exclusion et d'individualisme; qu'au contraire, nous aimons à nous rapprocher de tous ceux qui partagent quelques-unes de nos idées; de même, qu'il n'ignore pas que nous ne transigeons avec personne sur nos principes, et conservons vis-à-vis de tous notre complète indépendance! Il pouvait donc s'épargner la leçon de pédagogue qu'il a bien voulu nous donner, et présenter à d'autres, plus timides ou moins convaincus, son fantôme de désaveu auquel nous opposons, d'ailleurs, les fort nombreuses sympathies dont nous sommes appuyés.

Cric! Crac!

C'est une chose bien curieuse pour l'œil de l'observateur, que cette multitude de professions diverses qui composent l'immense atelier social; et la loupe du philosophe pourrait, ce nous semble, faire de nouvelles découvertes dans cette vaste échelle qui commence à l'indolent commis de bureau et aboutit au travailleur hâve et plombé des mines.... Nous ferons plus tard là-dessus un beau volume grand in-octavo, papier superfine satiné, que nous vendrons 7 fr. 50 c. pour le bien de l'humanité. Aujourd'hui, nous bornons nos profondes observations à celle-ci: c'est que, parmi les professions dures et forcées, il en existe quelques-unes dont l'exercice se reconnaît à certaines exclamations singulières qui en indiquent invariablement la nature.

Ainsi, vous n'êtes pas sans avoir entendu le *dia!* *hi!* des voituriers, ni le *kt! kt!* plus raffiné des cochers de bonne maison; ni le *tire la maya!* des mariniers, ni le *ahisse!* des crocheteurs; ni enfin le *hen!* des charpentiers, devenu si fameux depuis que ceux de Saint-Joseph furent enfermés dans une bouteille avec laquelle un curé fit beaucoup de miracles. Je dis que vous connaissez toutes ces anomalies des interjections industrielles; mais, j'en suis sûr, vous ne connaissez pas celle du 9 août. Tranquillante, énergique et brève, elle l'emporte de beaucoup sur toutes celles que nous venons de citer; le son qu'elle produit ressemble au grincement d'une clé tournant dans la serrure, et c'est aussi ce qu'elle signifie. Nous l'exprimerons, si vous le voulez bien, par ces deux monosyllabes: *Cric! crac!*

C'est un plaisir de voir avec quelle facilité, avec quelle aisance le 9 août se sert de son exclamation favorite. Voyez cet imbécille de Bœuf qui va le contrarier sur l'exercice de sa profession, et lui en contester le droit.... *Cric! crac!* on sait où il est allé.

Voyez ce nigaud de Raspail, qui, au lieu de se contenter d'être l'un des premiers savans de France, s'avise d'ajouter à ce titre, que M. Guizot est seul au monde à lui contester, celui de Républicain, et prétend ouvertement la chute de l'immoral et tyrannique 9 août.... *Cric! crac!* il date aujourd'hui de Sainte-Pélagie.

Voyez la *Tribune* s'obstiner à épiloguer les petites fantaisies d'absolutisme, les velléités de despotisme, et les petits essais d'arbitraire du 9 août..... *Cric! crac!* L'bonne est à Sainte-Pélagie.

Voyez cette morveuse de *Glaneuse*, qui ose ridiculiser l'amour unanime que l'on porte au 9 août, et qui lui dit crûment : *Guerre à tes favoris!* sans expliquer si cette menace porte sur les parasites de cour appelés de ce nom, ou bien sur les augustes poils qui décoorent la face royale.... *Cric! crac!* son gérant est à Clairvaux.

Entendez ce *Bousingot* malencontreux dire à tout venant, que la révolution de juillet devait donner au peuple la souveraineté, l'instruction gratuite, l'allégement des impôts, la liberté individuelle, l'abolition du monopole électoral et industriel, etc., etc., etc.; que rien de tout cela n'existant, le 9 août nous a volés, escroqués, pillés..... Oh! oh! *cric! crac!* le *Bousingot* passe six mois au cachot.

N'y a-t-il pas jusqu'à ces révolutionnaires polonais, italiens, espagnols et allemands, qui se plaignent de l'inhospitalité du 9 août, et vont partout criant que le peuple français vaut cent fois mieux que son..... *Cric! crac!* les portes de France leur sont fermées.

Et les ouvriers, qu'en dites-vous? Ces mutins-là ne s'avisent-ils pas de vouloir entrer pour une part plus large dans les bénéfices de la société, et établir un juste équilibre entre le talent, la main-d'œuvre et le capital! « Vous dépensez vos écus, disent-ils aux riches, et pour cela vous jouissez; mais nous, ilotes laborieux, nous dépensons notre vie au travail, et pour cela nous voulons jouir aussi.... » Ah! vous dites, faquins, que vous voulez jouir?.... *Cric! crac!* les ouvriers encombrant les prisons par centaines.

En résumé, le 9 août ne cesse de faire entendre sur tous les points de notre agréable royaume l'exclamation susdite; il s'est identifié avec elle, il en a fait son juron familial, comme jadis *Pasque-Dieu!* ou *Ventre-mahom!* Autant il rêvait de Jemmapes et de Valmy, autant il rêve maintenant de *cric! crac!* — *Cric! crac!* le poursuit partout, à table, à la promenade, au lit conjugal, au conseil. En temps de pluie, il se promène sous la concavité diaphane de son riflard; par un beau soleil, on le voit perché sur l'extrémité supérieure de son feutre gris; dans ses voyages, il se place entre les deux oreilles de sa boîteuse et galoppe sur la grande route; enfin, *cric! crac!* c'est le 9 août; le 9 août, c'est *cric! crac!*

Lyon.

— Nous avons reçu hier soir une assignation pour l'audience de vendredi prochain. Ce sera donc ce jour-là que nous serons définitivement jugés.

— Les trois citoyens traduits devant le jury, pour l'affaire du cimetière de Loyasse, ont été acquittés. — Rien n'était plus sûr que ce résultat. — A mardi pour les détails.

— La police continue ses infames tracasseries. Hier, dans la matinée, M. Caussidière, patriote domicilié à Saint-Etienne, en ce moment de passage à Lyon, a été arrêté, sans qu'on ait pu indiquer à son père le moindre motif raisonnable pour justifier cette mesure vexatoire.

— La commission lyonnaise chargée de recueillir les

souscriptions pour la *Tribune*, nous prie d'annoncer que l'espace manquant aujourd'hui dans la *Glaneuse*, elle est forcée de renvoyer à dimanche prochain la publication du compte général des sommes qu'elle a reçues. Comme il lui manque encore un certain nombre des listes émises, elle sera bien aise de les recevoir dans ce délai, afin de les comprendre dans l'état.

Beaux-Arts.

EXPOSITION DE NOVEMBRE 1833.

LES ADMISSIONS. — LES EXCLUSIONS. — LE JURY.

(7^e Article).

Nous avons connu, il y a une trentaine d'années, un jeune homme qui paraissait avoir un penchant irrésistible pour la peinture. Il avait fait, comme amateur, quelques tableaux d'animaux auxquels les personnes de sa société donnèrent de grands éloges. Encouragé par les suffrages de ses amis, notre jeune homme s'adonna exclusivement à l'art qu'il n'avait d'abord cultivé que comme un agréable délassement. Mais le nouvel artiste ne s'éleva guère plus haut que l'amateur. Il composait avec assez d'esprit, il ne groupait pas sans une certaine originalité ses animaux et ses personnages; il faisait d'assez jolis croquis; mais il ne fut jamais dessinateur, encore moins coloriste. On nous avait dit que, reconnaissant enfin son impuissance à se familiariser avec les secrets de la couleur, il avait renoncé à la peinture pour se livrer à la gravure à l'eau forte. Nous voulions le féliciter sur une résolution qui nous semblait fort sensée, et nous avons cherché les eaux fortes qu'il a exposées. Nous les avons vues, et, nous le disons au risque de le mettre en colère contre ses manequins qui n'en peuvent *mais*, au risque de l'animer s'il se peut, encore davantage, contre cette *exécrable presse* qui se permet tant de choses; nous sommes réellement fâché qu'il ait abandonné ses pinceaux: car enfin, de deux maux, nous aurions préféré le moindre.

Si nous voyons à l'exposition beaucoup de choses qui n'y devraient pas être, nous voyons qu'il en est d'autres, qu'il en existe d'autres qu'on n'y a pas admises et qui pourraient y figurer. On nous a parlé d'un fort beau tableau d'un artiste étranger à la ville de Lyon, dont l'exposition n'aurait pas été permise par des motifs qui n'ôtteraient rien au mérite de l'ouvrage. Nous n'avons pas vu ce tableau qui représente une scène de brigands italiens, mais d'après ce qu'on nous a dit, il serait d'une exécution fort remarquable, et n'aurait été refusé que parce qu'un épisode de l'action principale rappellerait la fameuse et fâcheuse aventure de la belle madame Méchin. Certes, nous respectons infiniment le sentiment de pudeur qui a fait interdire l'entrée du palais St-Pierre au tableau en question, mais nous nous souvenons d'avoir vu au Musée de Paris des compositions flamandes dont les sujets sont des plus gaillards, et qui n'effarouchent la vertu de personne. D'ailleurs, nous croyons que dans les arts, la pudeur consiste à ne pas favoriser de méchants ouvrages au détriment des bons. Si on l'avait entendu ainsi à Lyon, on n'aurait pas eu de si faciles complaisances pour les images de MM. Biard, Rival et autres, et pour cette multitude de portraits qui, pour la plupart, ne peuvent servir qu'à orner de leur cadre doré la chambre à coucher de ceux qui les ont commandés.

Parmi cette foule de portraits, aussi peu intéressants pour l'art que pour le public, il en est cependant plusieurs d'un mérite incontestable. Ce sont ceux de MM. Gumery, Rey-Lauras, Guichard, qui se sont peints eux-mêmes; ceux de M. et Mad. Rey, par M. Jacomin; celui de M. Pecllet, par son fils; celui de M. M... , par M. Cornu, et quelques autres. Mais le plus grand nombre semble n'être là que pour témoigner de l'excessive modestie des personnes qu'ils représentent. Au milieu de cette profusion de ressemblances plus ou moins bonnes, plus ou moins mauvaises, nous avons reconnu notre ami P., et nous aurions été fort étonné de l'air d'épouvante répandu sur tous ses traits, si nous n'avions découvert auprès de lui la sinistre figure de l'ancien procureur du roi d'une cour prévôtale de Louis XVIII, aujourd'hui, par la grace de M. Dupin aîné, président d'une cour royale de Louis-Philippe. Quelque brave que l'on soit, il est permis d'être effrayé d'un pareil voisinage.

Si le jury qui vient d'être institué pour décerner les médailles votées par le conseil municipal, devait apporter dans la distribution de ses récompenses le même discernement qu'on a mis à recevoir une foule de pauvretés, il ne serait pas étonnant que des artistes tels que M. Guindrand ne voulussent pas soumettre leurs ouvrages à ses jugemens, et qu'ils les retirassent de l'exposition. Tous les tableaux de ce paysagiste, hors celui dont la ville avait fait l'acquisition, ont disparu de la galerie du Musée. Tout, dans nos administrations, continuant à se faire avec un certain mystère, nous ne connaissons qu'imparfaitement et d'une manière non officielle la composition du jury. Nous ne pouvons donc savoir jusqu'à quel point est fondée la crainte de M. Guindrand, mais nous supposons qu'il est mieux informé que nous, et que ce n'est pas sans de bonnes raisons qu'il s'est retiré du concours. Au surplus, comme nous avons déjà dit, nous attendons les décisions du jury.

Nous ne devons pas omettre de mentionner plusieurs tableaux d'écriture fort remarquables par le goût avec lequel ils sont distribués, et que nous devons à la plume de M. Esclozas, l'un des professeurs les plus distingués que nous connaissions, et qui vient d'être nommé à l'école de La Martinière. Faciles et librement exécutés, ces tableaux qui renferment tous les genres d'écriture et tous les divers caractères, nous paraissent avoir été faits sans le secours du dessein, ce qui est un grand mérite. Le plein de M. Esclozas est hardi, vigoureux et pur, et il a surmonté avec un rare bonheur une des plus grandes difficultés, celle de soutenir constamment son écriture dans des caractères extrêmement fins.

Nous avons entendu beaucoup louer ses tableaux de majeures qui sont d'une grave franchise et d'une grande exactitude de forme, et les encadrements que nous croyons exécutés à main roulante.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 de ce mois, sont priés de le renouveler, S'ILS NE VEULENT POINT ÉPROUVER DE RETARD dans l'envoi de leur feuille.

GLANE.

Une nouvelle ordonnance doit, dit-on, interdire aux sauteurs, escamoteurs et jongleurs, d'exercer leur profession. Il paraît que le toupet craint la concurrence.

— On assure que des voleurs se sont introduits chez Dutoquet et ont pris jusqu'au dernier sou. Ce qui vient par la flûte s'en va par le tambour.

— Un courtisan belge disait à Mad. Popold : *Ah! régnez!* (araignée;) et son bonhôte mari de répondre avec l'accent : *Sans du!*

— Article 1^{er} d'une constitution européenne : « A l'avenir, les rois et tous les usurpateurs des droits des peuples, seront à leur déchéance relégués dans les maisons de fous. Les nations ne doivent pas, quand elles s'en débarrassent, faire d'eux plus de cas qu'ils ne méritent. »

ANNONCES.

LOTÉRIE d'un superbe lit en fer bronzé et doré, d'un goût moderne et d'un prix de quatre cents francs, à gagner au premier numéro sortant du premier tirage de février 1834, à la loterie royale de Paris. Prix du billet : 5 fr.

Les personnes qui voudront des billets pourront s'adresser au café de France, rue de la Préfecture, n. 3, et au bureau du journal.

Maladies secrètes et cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SENÉ, *

Publié par ordre exprès du gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grille ou Puits-Pelu, n. 25, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, Écoulemens anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidens mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr gage à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

On fait des envois en France et à l'étranger. Des dépôts existent en France et (2350 11)

AVIS.

MM. les Légionnaires créanciers de l'arrière sont invités à venir, sans délai, signer dans le cabinet de M. Benoit, quai de Retz, n. 36, une adresse à la chambre des députés, pour obtenir le remboursement de leur légitime créance.

EN VENTE :

Ouvrage de Chimie,

Contenant 140 recettes pour les liquides en général, par M. le comte de G*** Lasoski, professeur de chimie et membre de l'Académie royale des Sciences.

PRIX : 5 FRANCS.

Les personnes qui achèteront cet ouvrage recevront pour gratification les essences servant à fabriquer 40 bouteilles de liqueurs.

Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur, qui se charge de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désireront.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile : l'auteur garantit également que celui qui possèdera cet ouvrage pourra soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs surfines de différentes qualités, pour le prix de 24 sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne mousseux, du vin de Malaga, de Madère, muscat de Frontignan, du vin de Lacryma-Christi.

NOUVELLE INVENTION.

Dans deux heures de temps on peut fabriquer 100 litres de bière pour le prix de 10 f., ce qui revient à deux sous la cruche. Cette fabrication se fait sans aucun ustensile. L'auteur donne toute garantie pour la réussite d'une bière parfaite.

Le prix de cette recette est de 20 fr.

L'auteur est visible tous les jours jusqu'à onze heures du matin, rue d'Égypte, n° 2, au premier, au-dessus de la salle des bains des Céléstins. (2697 5)

J. FERTON, l'un des gérans.